

ANDACRE

Association nationale des directeurs d'affaires culturelles de Régions

La réforme territoriale en cours qui dessine une nouvelle carte et de nouvelles compétences pour les Régions suscite d'importants débats, localement et nationalement, qui malheureusement n'abordent pas l'enjeu des politiques culturelles.

C'est pourquoi l'Association nationale des directeurs d'affaires culturelles de Régions (ANDACRE) tient à faire part de plusieurs éléments de réflexion.

La clause générale de compétence a permis aux différents niveaux de collectivités de contribuer à la construction du modèle culturel français. Les financements croisés ont ainsi été à l'origine du maillage du territoire en équipements culturels, d'une diversité de l'offre, de l'existence d'un secteur artistique structuré.

Aujourd'hui, le projet de réforme propose que la culture, au même titre que le sport et le tourisme, relève de la compétence partagée entre toutes les collectivités.

La disparition annoncée des Conseils généraux, le déséquilibre grandissant entre métropoles et espaces ruraux, la mise en cause du statut des artistes, la baisse des dotations de l'État aux collectivités territoriales et l'inertie fiscale de ces dernières, fragilisent dangereusement les politiques culturelles. La vitalité artistique, le dynamisme culturel, l'existence même de nombreuses structures sont menacés.

Ce contexte sans précédent appelle **une approche nouvelle et plaide pour une compétence culturelle obligatoire**. La compétence partagée, c'est-à-dire la possibilité pour chacun d'agir, mais aussi de ne pas agir, a vécu !

Les Régions doivent aller plus loin dans la prise en charge des politiques culturelles. Elles ont démontré leur capacité à innover pour prendre en compte la diversité des territoires et des publics, la création artistique, et le développement de filières génératrices d'emploi et d'économie.

Les Régions doivent recevoir, avec le bloc communal, la culture comme compétence obligatoire avec :

- la nécessité de travailler la prise en compte des interventions des départements par les différents niveaux de collectivités, dans un délai rapide ;
- la nécessité d'assumer un rôle de chef de file, voire une compétence exclusive pour les industries de l'image et l'économie du livre ;
- la nécessité pour l'État de redéfinir le rôle des DRAC, affirmant leur mission de réglementation, de contrôle, et de définition d'un schéma national ;
- la nécessité de veiller à l'équilibre et à la coopération territoriaux. Une nouvelle gouvernance des politiques culturelles doit être impulsée au niveau régional dans le cadre d'une instance de coopération regroupant les niveaux de collectivités concernés. Cette conférence culturelle régionale assurera la concertation avec les représentants du secteur professionnel, repérera les grands enjeux et les besoins afférents pour l'avenir et coordonnera la mise en œuvre de l'intervention publique.